

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

REUNION DU MARDI 8 MARS 2022

Convocation du 1^{er} mars 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte de gestion 2021
- 2) Vote du compte administratif 2021
- 3) Vote affectation du résultat
- 4) Décision modificative 1
- 5) Vente bois
- 6) Loyer licence IV
- 7) Subvention associations

L'an deux mil vingt-deux et le huit mars, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Olivier GAULIN, Jean-Charles DANDIEU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Nadine THIBAUDEAU, Arnaud ETCHEVERRY, Céline NOUARD, Fabien DUFAU et Michel TASTET.

Procuration : Cédric CASTAGNOS à Aimée LABORDE

Absente : Sandrine GAVELLE

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

20 h 30 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

1) Vote du compte de gestion 2021

Le comptable du Trésor Public nous a transmis le compte de gestion et nous demande d'approuver les chiffres de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE

D'approuver le compte de gestion 2021.

Vote : 13 POUR, 1 ABSTENTION

2) Vote du compte administratif 2021

Mme le Maire présente le compte administratif en détaillant les sections d'investissement et de fonctionnement (recettes et dépenses).

Mme le Maire se retire pour laisser les membres du Conseil municipal délibérer et voter.

M. José DUPOUY, 1^{er} Maire-adjoint, préside le vote.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Commune de Saint-Cricq-Chalosse - COMMUNE DE ST-CRICQ CHALOSSE - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	347 970,89	G	556 846,89
	Section d'investissement	B	210 435,59	H	167 498,57
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	491 915,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	47 129,53 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	605 536,01	= G+H+I+J	1 216 261,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	389 149,21	L	359 717,84
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	389 149,21	= K+L	359 717,84
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	347 970,89	= G+I+K	1 048 762,50
	Section d'investissement	= B+D+F	646 714,33	= H+J+L	527 216,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	994 685,22	= G+H+I+J+K+L	1 575 978,91

Vote : 11 POUR, 1 ABSTENTION

3) Vote affectation du résultat

Mme le Maire présente l'affectation des résultats qui accompagne le compte administratif 2021.

Mme le Maire se retire pour laisser les membres du Conseil municipal délibérer et voter.

M. José DUPOUY, 1^{er} Maire-adjoint, préside le vote.

L'assemblée vote l'affectation des résultats de l'exercice 2021 :

MAIRIE DE ST CRICQ CHALOSSE - Commune de Saint-Cricq-Chalosse

1/1

16/02/2022	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	----------------------------------------	-------

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	47 129,53
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	491 915,61

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	42 937,02
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	208 876,00

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	389 149,21
En recettes pour un montant de :	359 717,84

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	142 136,88
------------------------------------------------------------------------	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	142 136,88
-------------------------------------------------	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	542 318,89
---------------------------------------------------------	------------

Vote : 11 POUR, 1 ABSTENTION

4) Décision modificative 1

Dû à une erreur de frappe au report de chiffres, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de 10 € pour corriger la situation.

Dépense de fonctionnement
Chapitre 011 : 615221 : - 10,00 €

Recette de fonctionnement
Chapitre 002 : - 10,00 €

Vote : 14 POUR

5) Vente bois

Le Maire-adjoint, José DUPOUY, expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
- De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour l'Exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnées et débardés sous la responsabilité de la commune,
- De charger Mme le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Vote : 14 POUR

6) Loyer licence IV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de la location de la Licence IV à 1 500 € pour l'année 2021.

Le conseil doit se prononcer.

Vote : 14 POUR

7) Subvention associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les montants des subventions pour l'année 2022 aux associations :

	Commune	SCCA
ACCA	250,00 €	250,00 €
LES AINES ST-CRICQUOIS	250,00 €	250,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	250,00 €	
BOULE ST-CRICQUOISE	250,00 €	250,00 €
COMITE DES FETES	250,00 €	250,00 €
CRICQUENA	250,00 €	
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €	250,00 €
SECTION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €	
UNION SPORTIVE ST-CRICQUOISE	1 500,00 €	250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote : 14 POUR

22 h 00 : LA SEANCE EST LEVEE